

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le 5 décembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Chantal WALTER, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Estelle GACINA, pouvoir donné à Sébastien HUART

Micheline MAINGUET pouvoir donné à Chantal WALTER

Absents excusés : Raynald BEAUFILS, Pascal DERCHE, Roger MIGNOT, Thomas MERCIER, Cécile PALLATIN

Secrétaire de séance : Sébastien HUART

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Porter à connaissance des décisions prises par M. le Maire

Le Conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous prises par M. le Maire en 2018 en application de la délibération du 3 avril 2014 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire.

21 février 2018

Signature d'un marché de service pour l'entretien du réseau communal d'éclairage public avec la société Segex

20 juin 2018

Désignation de l'entreprise Filloux pour les travaux de voirie et petites maçonneries suite à un complément de consultation

3 juillet 2018

Remboursement de la somme de 717,10 € à un agent communal au titre des dommages causés sur des lunettes

5 juillet 2018

Versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association IAFVO

14 août 2018

Signature d'une convention avec l'AFPA pour la formation d'un agent communal

18 septembre 2018

Remboursement d'une partie de la taxe foncière à Mme LE GOFF Odette

11 octobre 2018

Adhésion à l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport) et versement d'une cotisation de 106 €

1.2 Modification du tableau des effectifsRapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de M. le Maire, approuve le tableau des effectifs du personnel communal modifié suite à la nomination d'un agent au grade supérieur. M. le Maire précise que l'effectif reste constant au 15 décembre 2018.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Emplois permanents à temps complet ou temps non complet	Effectif actuel	Effectif au 15 décembre 2018
Attaché	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	2
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	1	1

FILIERE POLICE

Emplois permanents à temps complet ou temps non complet	Effectif actuel	Effectif au 15 décembre 2018
Chef de service de police principal de 1ère classe	0	1
Chef de service police principal de 2 ^{ème} classe	1	0

FILIERE TECHNIQUE

Emplois permanents à temps complet ou temps non complet	Effectif actuel	Effectif au 15 décembre 2018
Adjoint technique territorial	10	10
Technicien territorial	1	1

FILIERE ANIMATION

Emplois permanents à temps complet ou temps non complet	Effectif actuel	Effectif au 15 décembre 2018
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	5	5
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	2

CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Emplois permanents à temps complet ou temps non complet	Effectif actuel	Effectif au 15 décembre 2018
Contrat avenir	1	1

FILIERE MEDICO SOCIALE

Emplois permanents à temps complet	Effectif actuel	Effectif au 15 décembre 2018
Educateur principal de jeunes enfants	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	1

FILIERE SOCIALE

Emplois permanents à temps complet	Effectif actuel	Effectif au 15 décembre 2018
Agent social	1	1

1.3 Fixation des tarifs des services publics communaux – année 2019

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des services publics communaux 2019 tels qu'arrêtés ci-dessous :

	2019 (en €)
SALLE DES FETES	
Garantie par chèque	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	467,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	876,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 165,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	176,00
Dito pour les associations	88,00
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	70,00
Dito pour les associations	37,00
Vacation de régisseur	232,00
TARIFS DIVERS	
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,50
Droit de place – vente occasionnelle	123,00
Droit de place hebdomadaire au semestre	206,00

Concession emplacement sans caveau 30 ans	425,00
Concession emplacement sans caveau 60 ans	850,00
Concession avec caveau ou coffre périphérique 30 ans / 1 ^{ère} attribution	1 655,00
Concession avec caveau ou coffre périphérique 60 ans / 1 ^{ère} attribution	2 076,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre périphérique 30 ans	432,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre périphérique 60 ans	865,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 30 ans	579,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 60 ans	790,00
Concession cavurne renouvellement 30 ans	131,00
Concession cavurne renouvellement 60 ans	262,00
Vacation de police	23,00
Taxe débits de boisson	98,00
Sacs déchets verts par 20	3,00
Redevance terrasse par m ²	10,00

2. URBANISME

2.1 Modification du PLU – Lancement de la procédure

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification du Plan Local d'urbanisme (PLU) afin d'ouvrir une zone II AU à l'urbanisation, mais aussi de toiletter le règlement, dans l'objectif de faciliter sa mise en œuvre.

Sur le rapport présenté par M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour modifier le règlement et ouvrir à l'urbanisation la zone II AU « La Tronche » afin de répondre à l'objectif de mixité sociale fixée par la loi et assurer une diversité de l'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire.

2.2 Projet - 24 rue de Méry

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de diviser la parcelle AD 254 sise 24 rue de Méry en deux lots en vue d'une part de donner de l'espace au projet du « Clos du Boucher » pour une superficie d'environ 265 m² (lot 2) et d'autre part vendre en terrain à bâtir après démolition des bâtiments existants d'une superficie de 516 m² environ (lot 1).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté par M. le Maire et l'autorise à diviser la parcelle AD 254, à déposer le permis de démolir pour les bâtiments existants, et désigner l'entreprise de déconstruction.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Attribution de la médaille de la Commune

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition des Présidents de l'OMS et de l'OMCL, le Conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la médaille de la Commune.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 21h45.